

## Appel à lettres d'intention

### Hotspot de biodiversité Madagascar et îles de l'océan Indien (MADIO)

#### Grandes subventions

**Pays éligible : Comores**

**Date d'ouverture : 08 août 2024**

**Date de clôture : 20 septembre 2024, 23h59 (heure de l'Est, GMT-4)**

**Montant de la subvention : Grande Subvention (>50 000 \$US)**

Le [Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques](#) (CEPF) et son équipe régionale de mise en oeuvre (RIT) dans le hotspot de biodiversité Madagascar et îles de l'océan Indien, acceptent les lettres de d'intention (LOI) des organisations non gouvernementales, des groupes communautaires, des organisations de peuples autochtones, des groupes de femmes, des entreprises privées et d'autres [organisations de la société civile](#) pour des projets qui promeuvent l'adaptation fondée sur les écosystèmes (AfE) en réponse au changement climatique et qui répondent aux activités et aux zones géographiques éligibles de cet appel à propositions.

Pour plus d'informations sur les investissements du CEPF dans le hotspot, consulter :

- Profil d'écosystème : [Anglais - Français](#)
- Adaptation basée sur les écosystèmes dans l'océan Indien : [Anglais - Français](#)

## 1. ELIGIBILITÉ

### Candidats éligibles

Les candidats établis en dehors des zones géographiques éligibles peuvent être éligibles à condition que les résultats du projet soient axés sur les besoins de conservation du présent appel dans les zones géographiques éligibles.

La préférence sera donnée aux projets qui démontrent qu'ils se coordonnent avec d'autres organisations afin d'éviter la duplication des efforts, par exemple par le biais de partenariats et d'alliances. Ainsi, les projets conjoints avec plusieurs organisations sont éligibles, à condition qu'une organisation cheffe de file soumette la demande et que tous les partenaires du projet aient des rôles clairement définis dans la demande.

Les organisations candidates doivent disposer de leur propre compte bancaire et être légalement autorisées à recevoir des subventions.

Les candidats sont vivement encouragés à se familiariser avec le site web du CEPF, en particulier avec les sections sur l'[Éligibilité](#), [Avant de postuler](#) et [Comment postuler](#). Les candidats potentiels qui ne sont pas certains de l'éligibilité de leur organisation ou de leur concept de projet sont encouragés à contacter la RIT à l'adresse [cepfproposals@iucn.nl](mailto:cepfproposals@iucn.nl) pour obtenir des éclaircissements.

## Thématiques éligibles

Les candidats doivent s'assurer que l'essentiel du contenu de leur lettre d'intention se réfère à la Direction Stratégique 1 et à l'une ou aux deux Priorités d'Investissement énumérées ci-dessous. En l'absence d'alignement sur cette Direction Stratégique, la candidature sera considérée comme inéligible.

**Direction stratégique 1 : Donner aux communautés et à la société civile les moyens de mettre en œuvre des actions permettant d'améliorer la résilience des espèces, des écosystèmes et des populations humaines face au changement climatique dans les ZCB prioritaires.**

Cette Direction Stratégique se focalisera sur l'attribution des moyens financiers, des appuis techniques et des renforcements de capacité nécessaires aux OSC pour qu'elles puissent mettre en œuvre des actions d'adaptation fondée sur les écosystèmes (AfE) ou des solutions basées sur la nature (SbN) pour améliorer la résilience des espèces, des écosystèmes et des populations les plus vulnérables face au changement climatique. Parmi les résultats attendus, on peut citer l'accroissement de la résilience et l'amélioration des moyens de subsistance des populations vulnérables, mais aussi le renforcement de la résilience des écosystèmes et des services des écosystèmes.

**Priorités d'investissement 1.1 : Mise en œuvre des actions d'adaptation fondée sur les écosystèmes, y compris l'agroforesterie, « l'agriculture climato-intelligente », l'éradication des espèces exotiques envahissantes, la restauration des bassins versants et des écosystèmes côtiers dégradés (y compris les zones humides, les mangroves, les récifs et les herbiers marins), et la promotion de la gestion durable des écosystèmes côtiers et terrestres.**

Les projets éligibles seront ceux qui proposent de concevoir et de mettre en œuvre l'AfE, des solutions basées sur la nature (SbN) et des actions de conservation qui répondent aux impacts du climat dans les ZCB prioritaires. Les activités analyseront les effets négatifs du changement climatique sur les moyens de subsistance humains et proposeront des solutions qui peuvent soutenir, conserver ou restaurer les espèces et les zones naturelles de manière à aider à réguler ou à diminuer les effets négatifs. Les solutions identifiées devront ensuite être planifiées sur la base d'une compréhension de leurs coûts et des stratégies pour couvrir ces coûts, à la fois pendant les projets et au-delà, afin d'assurer la durabilité et la continuité des nouvelles actions de l'AfE.

**Priorité d'investissement 1.2: Appui à la mise en place et au développement de modèles économiques permettant d'améliorer la résilience des communautés locales face au changement climatique et soutenant les chaînes de valeur pour les produits naturels, tout en renforçant les services écosystémiques qui contribuent à l'AfE**

Les projets éligibles seront ceux qui proposent de soutenir le développement de modèles économiques qui améliorent la résilience des communautés au changement climatique, y compris le tourisme basé sur la nature et la production durable de produits naturels. Cela pourrait se faire, en particulier, par le renforcement des facteurs de production, l'amélioration de l'accès aux marchés nationaux et internationaux et/ou le renforcement des capacités en matière de gestion d'entreprise et d'esprit d'entreprise.

**Pour cet appel, dans le cadre des lignes directrices de la Direction Stratégique 1 et des Priorités d'Investissement qui y sont associées, seuls les types de projet suivants seront considérés comme éligibles :**

- Projets qui renforcent la gestion des écosystèmes côtiers (mangroves, récifs coralliens, herbiers marins) avec la contribution du secteur privé (système d'intendance).
- Projets réalisés par des institutions locales (durabilité) ou qui les impliquent ou les soutiennent.
- Projets de restauration comprenant des activités d'éradication/réduction des espèces exotiques envahissantes.
- Projets qui apportent un soutien aux communautés autochtones et locales dans le cadre d'activités communautaires ou de cogestion pour l'AfE et d'actions visant à renforcer les droits fonciers et d'utilisation des ressources des communautés locales.

**Pour le présent appel, les objectifs auxquels les projets doivent contribuer partiellement ou totalement sont les suivants :**

- 610 000 hectares d'écosystèmes côtiers\* intacts avec une gestion renforcée.
- 2 000 hectares d'écosystèmes côtiers\* dégradés qui ont été restaurés.
- 1 000 hectares d'écosystème de petites îles où les espèces exotiques envahissantes ont été supprimées ou réduites.
- 16 500 femmes et 16 500 hommes avec un revenu accru en conséquence d'activités de subsistance fondées sur les écosystèmes (pêche durable, tourisme axé sur la nature, récolte de produits naturels...).
- 152 500 femmes et 152 500 hommes avec des prestations non monétaires, autre que la formation structurée, en conséquence d'un renforcement des services écosystémiques.
- 22 000 hommes bénéficient de l'adoption de moyens de subsistance diversifiés et résilients au climat.

- 22 000 femmes bénéficient de l'adoption de moyens de subsistance diversifiés et résilients au climat

*\*Dans le cas du projet CEPF pour cet investissement, "côtier" se réfère à la fois aux habitats le long de la côte, au-dessus de la ligne de basse mer (mangroves, plages, lagons, etc.) et aux zones marines côtières en dessous de la ligne de basse mer (herbiers marins, récifs coralliens, etc.).*

**Les lettres d'intention doivent présenter explicitement les contributions attendues des projets à ces objectifs du CEPF, avec des contributions intermédiaires d'ici le 31 décembre 2026 et des contributions finales d'ici la fin du projet.**

## Zones géographiques éligibles

Cet appel est ouvert à 6 ZCB prioritaires identifiées par le CEPF pour les Comores.

Code ZCB	Nom du ZCB
COM-08	Parc Marin de Mohéli
COM-12	Zone de Bimbini et Ilot de La Selle
COM-14	Zone de Domoni
COM-16	Zone de Moya
COM-19	Zone de Pomoni
COM-20	Zone du Cœlacanthe

Pour vous aider à localiser les 6 ZCB ouvertes pour cet appel, une carte interactive montrant toutes les ZCB prioritaires identifiées par le CEPF dans le hotspot est disponible [ici](#).

## Budget Éligible et Calendrier

Le montant minimum pour les grandes subventions est de 50 000 USD. Les demandes dont le budget est inférieur à ce montant ne pourront pas être examinées, mais les candidats peuvent consulter l'appel à propositions pour les petites subventions.

**Les projets de grande subvention peuvent démarrer à partir du 1er avril 2025 et durer jusqu'au 31 décembre 2029 (56 mois). Cependant, chaque projet devra être conçu de manière à ce que les résultats intermédiaires des objectifs du CEPF soient atteints d'ici au 31 décembre 2026.**

Si le projet fait partie d'un programme plus vaste qui dépasse les délais et/ou les critères d'éligibilité du CEPF, veuillez vous assurer qu'il existe une distinction claire entre la partie CEPF (y compris les activités et les résultats) et le reste du programme.

## Critères Généraux D'Éligibilité

La priorité sera accordée aux projets qui :

- i. Démonstrent que l'activité AfE proposée s'attaque à la vulnérabilité sur la base d'un risque clair lié au changement climatique.
- ii. Adoptent des approches AfE qui augmentent la résilience des écosystèmes et des services écosystémiques dans les ZCB prioritaires.
- iii. Réfléchissent au potentiel d'atténuation du changement climatique du projet.
- iv. Répondent aux priorités identifiées dans les documents de politique ou de stratégie nationale en matière de changement climatique du pays de mise en œuvre concerné.
- v. Démonstrent l'impact positif sur l'égalité entre les hommes et les femmes.
- vi. Font preuve d'une utilisation efficace et efficiente des fonds.
- vii. Démonstrent une stratégie claire pour atteindre la viabilité financière.
- viii. Correspondent le mieux à la stratégie d'investissement définie dans le profil de l'écosystème.

D'autres considérations viendront renforcer la demande :

- Des plans clairs pour la poursuite du projet après la date de fin proposée.
- Complémentarité avec les projets existants et coordination ou partenariat avec d'autres organisations afin d'éviter la duplication des efforts.
- Un impact fort sur les communautés locales, renforçant ainsi leur résilience et leur capacité à protéger la biodiversité.

- L'approbation des autorités gouvernementales compétentes par l'intermédiaire des autorités nationales désignées correspondantes.

Vérifiez [ici](#) ce que le CEPF **ne** finance **pas**.

Avant d'accorder une subvention, le CEPF examinera tous les projets à l'aide de ses [politiques de sauvegarde](#) afin de prévenir tout impact négatif potentiel du projet sur les êtres humains et l'environnement.

Le CEPF évaluera également les projets sur la base de l'égalité des genres. Le CEPF a développé plusieurs ressources qui peuvent aider les candidats à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets sensibles au genre ([CEPF Gender Toolkit](#)) et à comprendre ce que le CEPF attend d'une proposition ([CEPF Gender Fact Sheet](#)). Visitez la [page web du CEPF et du genre](#) pour en savoir plus sur la manière dont le CEPF aborde l'égalité des genres dans les projets qu'il soutient.

## 2. COMMENT POSTULER

Les demandeurs de grandes subventions doivent répondre à l'appel au **plus tard le 20 septembre 2024, à 23h59 (heure de l'Est, GMT-4)**, via le portail électronique de [ConservationGrants](#) en français ou en anglais. Un accusé de réception automatisé sera envoyé par ConservationGrants confirmant que la soumission a été reçue.

Le CEPF n'acceptera pas les lettres d'intention par courrier électronique ou par tout autre moyen pour cet appel.

Les utilisateurs actuels de ConservationGrants doivent utiliser leurs informations d'identification pour se connecter. Si vous n'avez jamais utilisé ConservationGrants, vous devrez [créer un nouveau compte en](#) cliquant sur les boutons "*Nouvel utilisateur*" ou "*Nouvel utilisateur ? Cliquez ici*" sur la page principale. Si vous rencontrez des difficultés techniques avec ConservationGrants, veuillez envoyer un courriel à [conservationgrants@conservation.org](mailto:conservationgrants@conservation.org).

Les questions peuvent être envoyées à la RIT à l'adresse [cepfproposals@iucn.nl](mailto:cepfproposals@iucn.nl), en précisant dans l'objet du message le pays de mise en œuvre proposé (ou "multi-pays" le cas échéant).

Les lettres d'intention soumises après la date limite ou dans une autre langue ne seront pas éligibles.

## 3. PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

**Une session d'information en ligne se tiendra le lundi 19 août de 15h00 à 16h30 (heure des Comores, GMT+3)** pour informer tous les candidats potentiels et leur donner la possibilité de poser des questions. La session sera enregistrée.

- Inscrivez-vous [ici](#) pour participer à la session d'information en ligne en français

**Des sessions en présentiel sont prévues le 9 août à Anjouan, le 14 août à Mohéli, et le 17 août à Moroni.** Pour plus de détails sur l'organisation des sessions d'informations, veuillez vous référer au point focal de la RIT aux Comores Initiative Développement | ID.

Sur cette [page web](#), une série de questions-réponses sera régulièrement mise à jour par la RIT jusqu'à la date limite de l'appel à lettres d'intention, fournissant des réponses détaillées aux questions soumises par les candidats.

Avant de soumettre votre lettre d'intention, nous vous encourageons à lire les "[12 conseils pour obtenir le financement de votre idée de subvention](#)".

Le processus de sélection des LOI prendra environ huit semaines à compter de la date limite de soumission. Tous les candidats recevront une notification après l'examen de LOI.

Les demandeurs de grandes subventions dont les LOI auront reçu un avis positif seront invités à assister à une masterclass au cours de la première semaine de décembre 2024, puis à soumettre une proposition complète avant la fin du mois de janvier 2024 approximativement, toujours via ConservationGrants. De plus amples informations sur la masterclass seront fournies à chaque candidat ayant reçu un avis favorable sur sa LOI.

Les propositions complètes finales approuvées se verront attribuer une grande subvention, avec un accord conclu entre Conservation International, en tant que hôte du Secrétariat du CEPF, et l'organisation du candidat (le "bénéficiaire").

Les subventions seront accordées en dollars américains et les conventions de subvention seront rédigées en anglais ou en français.

## 4. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Il est conseillé à tous les candidats de consulter le profil d'écosystème du hotspot de biodiversité Madagascar et îles de l'océan Indien, qui fournit plus de détails sur les types d'activités que le CEPF financera dans le cadre de chaque priorité d'investissement.

- Profil d'écosystème : [Anglais - Français](#)
- Adaptation fondée sur les écosystèmes dans l'océan Indien : [Anglais - Français](#)

Ressources complémentaires :

- [Éligibilité](#)
- [Avant de postuler](#)
- [Comment postuler](#)
- [12 conseils pour financer votre idée de subvention](#)
- [Base de données des projets du CEPF](#)
- [Cycle de vie d'une subvention](#)
- [Foire aux questions sur les subventions de conservation](#)
- [Classification recommandée par l'OMS des pesticides en fonction de leur dangerosité](#)

[Anglais - Français](#)

## **DÉCLARATION DE NON-RESPONSABILITÉ**

En cas de différences de sens ou d'interprétation entre la version originale anglaise et la traduction française, la version originale anglaise prévaut.